



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
COINSINS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 20 JUN 2022**

Le Président Edo SBRISSA ouvre la séance à 20h15.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Appel**
  2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 04 avril 2022**
  3. **Communications du Bureau**
  4. **Préavis N° 003/2022** relatif à l'approbation des comptes 2021 :
    - a) présentation par la Municipalité
    - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
  5. **Préavis N° 004/2022** concernant une demande de crédit extra-budgétaire de CHF 1'900'000.--, destiné à financer l'extension du collège du Bois de Chênes, afin de recevoir trois salles de classe supplémentaires et un abri PC de 50 places au sous-sol :
    - a) présentation par la Municipalité
    - b) rapport de la Commission ad'hoc
    - c) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
  6. **Election** du Bureau du Conseil Général.
  7. **Election** de la Commission de Gestion et des Finances.
  8. **Informations municipales.**
  9. **Divers et propositions individuelles.**
-

<b>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 20 JUIN 2022</b>
--

## **1. Appel**

L'appel fait constater la présence de 37 conseillères et conseillers. Le quorum est atteint. Vu ce qui précède, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président prend note qu'une personne désire se faire assermenter et demande qu'elle se nomme clairement. Il s'agit de :

➤ Mme Susanne RODRIGUES DA SILVA

Cette personne est assermentée par le Président, conformément à la coutume et au règlement.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 04 avril 2022**

La lecture du procès-verbal n'est pas sollicitée et ce dernier est approuvé à la majorité moins une abstention.

## **3. Communications du Bureau**

Pas de commentaires.

## **4. Préavis N° 003/2022 relatif à l'approbation des comptes 2021 :**

a) Le Président donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui propose de ne pas procéder à la lecture complète du préavis municipal. La proposition étant acceptée, seuls le titre et la conclusion sont lus en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.

Les comptes communaux 2021 se présentent comme suit :

Revenus : Fr. 5'196'187.69

Charges : Fr. 4'917'114.67

Excédent de revenus : Fr. 279'073.02

b) Le Président remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Yannick SUBLET. La Commission relève que la pandémie aurait eu un impact non significatif sur les comptes et que ceux-ci sont en accord avec le budget. Cependant les éléments suivants ont été relevés :

- Diminution de charges liées à des projets ou manifestations
  - Pas d'impact significatif des frais liés aux charges de nettoyage imposées par le Covid pour les postes de l'instruction publique, ni du complexe du Bois-de-Chênes
  - Le compte des Domaines et Bâtiments est stable voire en légère hausse
  - Une diminution des revenus fiscaux n'a pas été observée
  - En plus des comptes de la Commune, la Commission a également revu les comptes 2021 de la SIAEP qui a conclu à une bonne tenue des comptes.
- Ce rapport conclut à l'acceptation des comptes 2021.

Le Président remercie et ouvre la discussion.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 20 JUIN 2022

M. Philippe Schneider demande ce que représente le revenu de l'impôt sur les chiens de Fr. 35.- alors qu'aucune taxe ne devrait être prélevée.

Le Syndic explique que cette somme a été reçue lors d'un transfert d'un nouvel habitant avec son chien. La somme sera extournée l'année prochaine.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

**Le Conseil général de Coinsins**

<b>Vu</b>	le préavis N° 003/2022 relatif à l'adoption des comptes 2021
<b>Vu</b>	les comptes 2021 présentés
<b>Vu</b>	le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2021
<b>Ouï</b>	le rapport de la Commission de gestion et des finances
<b>Considérant</b>	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide**

- 1) **d'accepter** à la majorité moins 1 abstention,  
**les comptes 2021 tels que présentés,**
  - 2) **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2021
- 5. Préavis N° 004/2022 concernant une demande de crédit extra-budgétaire de CHF 1'900'000.--, destiné à financer l'extension du collège du Bois-de-Chênes, afin de recevoir trois salles de classe supplémentaires et un abri PC de 50 places au sous-sol :**
- a) Le Président donne la parole à la Municipale Marlyse PERROSET qui procède à une présentation succincte du projet et indique qu'il y a de nouvelles photos à consulter sur le préavis. Elle procède par la suite à la lecture du titre et de la conclusion du préavis municipal, en demandant son acceptation.
  - b) Le Président remercie la Municipalité et prie la Commission ad'hoc de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Daniel KOCH. En résumé, la Commission ad'hoc,
    - nous informe que M. Christian GIUSSONI (le 5<sup>ème</sup> membre) n'a pas répondu à la convocation du Bureau et a été absent lors des délibérations,
    - relève le côté harmonieux des bâtiments et la cohérence du projet au niveau architectural,
    - recommande de ne pas installer de panneaux solaires mais de couvrir l'ensemble de la toiture avec des tuiles solaires.
- Ce rapport propose d'accepter le préavis amendé au point 1 comme suit :  
« 1. d'accepter le préavis municipal N° 004/2022 tel qu'amendé par la commission ad'hoc, soit de ne pas installer de panneaux solaires mais de couvrir l'ensemble de la toiture en tuiles solaires. »

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 20 JUIN 2022

- c) Le Président remercie la Commission ad'hoc et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Nicolas CHABAL.

Ce rapport relève l'ajout de panneaux photovoltaïques selon la législation vaudoise qui demande que 30% des besoins en eau chaude et 20% des besoins en électricité soient couverts par une énergie renouvelable. La proposition de la Commission est d'avoir une école autosuffisante dès le départ, c'est pourquoi des discussions ont déjà eu lieu avec la Municipalité, qui souhaite valider ce projet dans un premier temps et revenir rapidement avec un préavis optimisant le rendement et l'harmonie esthétique de l'ensemble du Collège.

- Ce rapport propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président Edo SBRISSA remercie et ouvre la discussion.

Le Municipal Olivier MERMOUD prend la parole pour confirmer que le point d'amélioration concernant les panneaux énergétiques sera repris avec une proposition dans un prochain Conseil. Il explique que l'acceptation de ce préavis est de valider la construction rapidement pour un démarrage en septembre mais qu'une vraie solution par des experts sera nécessaire pour envisager la meilleure solution pour l'ensemble du Collège. Il recommande de ne pas accepter l'amendement et répond également aux questions suivantes :

M. Francis JAGGI s'inquiète que la décision soit retardée pour les panneaux énergétiques surtout si la construction est déjà en cours. Faisant partie de la Commission ad'hoc, il soutient que la proposition d'amendement est plus rapide même si plus chère de 30% et moins énergétique de 20%.

Le Municipal Olivier MERMOUD insiste sur l'aspect de séparer les dossiers d'autant plus que le coût des tuiles est plus élevé que la solution initiale. Il est important que le Conseil vote pour la meilleure solution, le budget étant aussi important.

M. Yannick SUBLET demande si en attendant 3 mois jusqu'au prochain Conseil, nous aurons encore toutes les solutions à disposition ? Il lui est confirmé que les demandes aux corps de métiers n'ont pas encore été faites à ce jour.

M. André LEVEQUE demande si des panneaux ont été envisagés sur la salle de gym ? La réponse donnée est qu'il est prévu de demander à des spécialistes pour une réflexion sur l'ensemble du complexe.

M. John TRACEY souhaiterait savoir clairement quand les solutions seront définies et quand sera le prochain Conseil ? M. Olivier MERMOUD convient que ce sera au prochain Conseil soit la date du 10 octobre selon confirmation du Président.

M. Michel VENANZI demande si le préavis est voté ce jour en l'état, est-ce qu'au minimum il y aura les panneaux solaires prévus ? La réponse est que oui au minimum et que ça n'empêche pas de prévoir plus par la suite.

Mme Catherine FAUPEL demande si l'augmentation des coûts de la construction liée aux panneaux énergétiques nous obligera à revoter en octobre ? La réponse est oui mais seulement sur le préavis des photovoltaïques, le coût de Fr. 1'900'000 étant le minimum.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 20 JUIN 2022

Elle demande aussi si l'AISE remboursera toujours la construction même si des classes ne sont plus utilisées après dix ans ? selon M. Olivier MERMOUD, l'AISE devrait contribuer au min. à Fr. 853'253.- mais qu'il est compliqué pour l'AISE de se justifier sur cette partie.

M. Jean ANNAS prend la parole au nom de la Commission ad'hoc qui pense que l'architecte a fait le minimum sur la question des panneaux énergétiques et se demande s'il sera vraiment prêt à faire le maximum pour proposer une bonne solution pour Coinsins ? Face à ce constat il recommande de choisir l'amendement.

M. Alain VALENTINO prend la parole et soutient la solution d'un deuxième préavis car il estime que nous avons encore le temps pour réfléchir à une vision globale. Il demande à connaître la date de vote du Conseil Intercommunal sur cette construction.

La Municipale Marlyse PERROSET confirme que cette construction a été approuvée et Mme Bernadette RUCHONNET, conseillère et secrétaire municipale, confirme la date du 19 mai 2019.

M. Pascal DURUSSEL demande si le délai sera tenu pour la rentrée en septembre 2023 et si une vraie réflexion a été faite sur les détails de la construction pour ne pas avoir de frais supplémentaires ? La réponse est qu'il y a eu une demande ferme de l'AISE pour utiliser les classes à la rentrée 2023 et que l'étude a été envisagée pour l'ensemble du Collège, à savoir les classes, la salle de gym et le réfectoire. Le permis de construire sera déposé cet été et sera amendé si nécessaire.

M. André LEVEQUE demande si c'est plus sûr d'accepter l'amendement et ainsi forcer la Municipalité à revenir rapidement avec un autre préavis ?

Le Syndic Laurent BARDET explique que la Municipalité a l'idée de revoir l'ensemble du Collège. Dans un premier temps avec ce préavis, la construction de l'extension, puis dans un prochain préavis, la rénovation du Collège. Cette harmonisation prendrait en compte la partie énergétique et la toiture dans son ensemble. Il s'engage fermement à revenir avec un préavis qui sera proposé au Conseil d'octobre 2022.

Les Conseillers s'interrogent aussi sur les soumissions rentrées et la hausse des prix des matériaux. Le Syndic répond qu'une marge de 5-10% a été prise en compte et M. Alain VALENTINO pense que le risque est faible car les prix ont été calculés récemment. Le Syndic Laurent BARDET répond aussi qu'en cas de soucis avec le photovoltaïque, la chaudière actuelle couvre facilement les besoins de la structure complète. La Municipale Marlyse PERROSET indique que l'AISE fournira le matériel d'ameublement des classes. Le Municipale Olivier MERMOUD précise que la Commune de Coinsins devra fournir les éléments de l'abri PC en sus.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

**Le Conseil général**

<b>Vu</b>	le préavis municipal N° 004/2022
<b>Ouï</b>	le rapport de la Commission ad'hoc
<b>Ouï</b>	le rapport de la Commission de gestion et des finances
<b>Attendu</b>	que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 20 JUIN 2022

**Décide**

- **De refuser l'amendement** proposé par la Commission ad'hoc à la majorité moins 6 OUI et 7 abstentions
- 1) **D'accepter** à la majorité moins 4 abstentions  
**le préavis municipal N° 004/2022 tel que présenté**
- 2) **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de construction de CHF 1'900'000.--, destiné à financer l'extension du collège du Bois-de-Chênes, afin de recevoir trois salles de classe supplémentaires et un abri PC de 50 places au sous-sol.
- 3) **d'autoriser** la municipalité à prélever tout ou en partie de ce montant sur les disponibilités de la bourse communale.
- 4) **d'autoriser** la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché.
- 5) **d'autoriser** la Municipalité à utiliser le fonds de contribution PCi se montant à Fr. 60'982.05.
- 6) **d'amortir l'investissement** pour les abris BP par la dissolution du fonds de réserve « Service & Abris PCi », figurant au bilan pour un montant de Fr. 60'982.05.
- 7) **d'amortir le solde** restant de l'investissement total sur une période de 30 ans maximum.

**6. Election du Bureau du Conseil Général**

A cette occasion, le Président Edo SBRISSA indique ne pas se représenter et propose dès lors Mme Catherine FAUPEL comme présidente du Conseil Général, qui accepte et est élue par acclamation.

Les autres membres du bureau, vice-président et scrutateurs, acceptent de continuer.

**7. Election de la Commission de Gestion et des Finances**

M. Nicolas CHABAL nous informe que tous les membres acceptent de continuer expliquant que personne dans cette Commission n'est présente depuis 5 ans et n'a donc pas forcément besoin de renouveler un membre.

Le Président confirme les membres en place.

**8. Informations municipales**

La Municipale Gisèle MARTINEZ ROBA nous informe que la construction sur la place de jeux a déjà été remplacée et que des troncs ont été remplacés sur le chemin menant au Bois-de-Chênes.

Le Syndic Laurent BARDET informe les Conseillers sur les deux points suivants :

- Le préavis sur le règlement des eaux usées sera présenté d'ici décembre 2022
- Actuellement, la commune de Coinsins utilise pour sa propre consommation ¼ de notre eau de source et le surplus est rejeté au lac. Il est envisagé d'en vendre une partie à Nyon mais la règle sera toujours de garantir la consommation de cette eau aux habitants de la commune c'est pourquoi la totalité ne serait pas vendue afin de garder une réserve. Cette vente réglementée par la SIAEP permettrait de réduire nos coûts.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU LUNDI 20 JUNI 2022

**9. Divers et propositions individuelles**

M. André BOZZINI nous explique qu'il y a 4-5 ans, un local de musique avait été demandé et propose d'utiliser l'espace de l'abri PC pour cette activité ?


Le Syndic répond que la Municipalité a discuté avec la jeunesse de Coinsins lors de la manifestation US CAR et qu'une solution a déjà été trouvée.

Mme Luciana KOCH demande quand les lumières publiques seront éteintes la nuit ?  
Le Municipale Serge CERATO confirme le projet de reprendre les éclairages de la Commune avec du LED mais c'est long et ce sera fait par étape car l'investissement est important à prendre en compte.

La parole n'étant plus demandée, le Syndic Laurent BARDET informe avec plaisir les Conseillers qu'un apéritif les attend à l'extérieur de la salle.

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h25.

Le Président sortant :



Edo SBRISSA



La Secrétaire :



Gayle ADAMS

La Présidente entrante :



Catherine FAUPEL